

Réunion du comité de pilotage élargi
Le 30 novembre 2017, de 14h30 à 16h40
Salle Jean Riondet, CARA, Royan

Compte-rendu

Rappel de l'ordre du jour

- Eléments de contexte
 - o Rappel du contexte général
 - o Point sur la concertation
- Présentation de l'état des lieux
 - o Le changement climatique et ses conséquences
 - o Les usages eau potable et l'assainissement
 - o Profils des activités économiques

Documents remis

Néant

Annexes au compte-rendu

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Diaporama

P. FERCHAUD introduit la réunion en rappelant que le co-portage du projet de territoire de la Seudre a été acté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Seudre et est réalisé par le Syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre (SMASS) et le Syndicat mixte des réserves de substitution de la Charente-Maritime (SYRES 17). Il explique que ce comité de pilotage est élargi à toutes les parties prenantes de l'eau sur le territoire.

N. GUITTOT présente l'ordre du jour (Cf. diapositive 2). Il rappelle aux participants qu'il est important de se tenir à ce plan pour respecter les horaires et ajoute que si d'autres sujets interviennent, ces derniers pourront être discutés durant un temps d'échange postérieur. Il présente ensuite les éléments de contexte (Cf. diapositives 3 à 5).

D. TANTIN remarque que tous les acteurs économiques du territoire figurent sur la présentation mais qu'à aucun moment les besoins des milieux apparaissent alors qu'ils sont, à son sens, une dimension essentielle et possèdent un réel besoin.

C. BLONDEL lui demande s'il parle des informations exposées sur les premières diapositives.

D. TANTIN acquiesce et ajoute qu'il y figure les prélèvements d'eau potable, de tourisme etc. et qu'il ne faut pas oublier le milieu car il fait partie de tout cet ensemble.

P. FERCHAUD ajoute que le milieu est l'usage le plus important et que même s'il n'est pas affiché sur la diapositive, celui-ci est forcément sous-entendu.

D. TANTIN comprend mais explique que ce serait mieux si cela était clairement affiché.

C. BLONDEL répond que les animateurs veilleront à bien l'afficher pour les prochaines réunions et reprend la présentation sur la concertation (Cf. diapositives 6 à 8). Elle termine en demandant s'il y a des questions sur cette partie « concertation » puis laisse la parole au bureau d'études SCE.

Y. LE BIHEN explique qu'il est difficile de présenter l'ensemble des éléments du rapport en une réunion et que c'est la raison pour laquelle la présentation cible certaines parties. Il rappelle que les documents provisoires ont été transmis en amont de la réunion pour que l'ensemble des participants puisse réagir, sachant que certains ont fait des remarques avant la réunion. Il propose qu'une date limite pour déposer les remarques soit fixée à la fin de la réunion et poursuit en détaillant les trois points de l'ordre du jour : le changement climatique et ses conséquences, volet relativement important par rapport à la démarche du projet de territoire ; la description des usages domestiques et industriels et les volumes consommés associés ; la description économique des activités agricoles. Il ajoute que ces trois sujets viennent compléter ceux qui avaient été présentés au dernier comité technique. Il commence ensuite la présentation sur le changement climatique et ses conséquences (Cf. diapositives 9 à 14).

F. CHABOISSEAU trouve que les graphiques présentés sont très intéressants car ils permettent d'observer des données sur une trentaine d'années. Il explique, comme vient de le dire Y. LE BIHEN, qu'une dégradation s'observe depuis les années 1980 et que le lien est souvent fait avec

l'irrigation. En revanche, il ne voit pas de corrélation avec les nappes alors que l'irrigation est faite à partir des nappes. Il pense qu'il y a donc d'autres éléments entrant en compte dans la diminution des débits des rivières.

P. FERCHAUD répond, sans entrer dans la technicité, qu'il y a un lien à faire avec les nappes d'accompagnement.

D. TANTIN ajoute que la piézométrie démarre à partir des années 1980 [plutôt 1993 - NDR]. La piézométrie des années 1970 n'étant pas disponible, la comparaison ne peut pas se faire.

P. FERCHAUD ajoute que c'est effectivement un élément faisant défaut et qu'une comparaison sur les mêmes périodes aurait été la solution sauf que ces données n'existent pas.

K. BONACINA explique que le piézomètre de Mortagne n'est pas situé en nappe alluviale et qu'il s'agit de deux ressources différentes. Elle propose à J. LEPINE, hydrogéologue, d'intervenir.

J. LEPINE explique que le piézomètre de Bois est situé dans le Cénomaniens et celui de Mortagne dans le Turonien semi-captif. L'intérêt de ces deux emplacements était de prendre des piézomètres indépendants de l'irrigation pour avoir un indicateur mesurant réellement le niveau de la nappe. Il précise que pour voir l'impact de l'irrigation sur les niveaux piézométriques, il ne faut pas se référer à ces ouvrages.

P. FERCHAUD se retourne vers F. CHABOISSEAU pour lui dire qu'il a ici sa réponse.

Y. DAVITOGU rappelle également que la Seudre est alimentée par la nappe affleurante dominante et que s'il y a un impact sur les débits, les nappes sont aussi impactées. Il ajoute qu'il y a très peu d'alimentation par sources sur le bassin et précise que 60 % de l'eau qui tombe s'infiltré dans les nappes et 40 % ruissèle. Si le débit baisse, les nappes sont forcément impactées.

Y. LE BIHEN reprend la présentation avec la diapositive 13 puis enchaîne sur la deuxième partie qui concerne les prélèvements domestiques et industriels. Il termine de présenter la diapositive relative à l'assainissement (Cf. diapositive 18) et aux prélèvements industriels et demande s'il y a des questions.

C. CHARLES explique que le projet de territoire possède un périmètre précis et il s'étonne de voir que certains chiffres présentés se trouvent en dehors de celui-ci. Il pense notamment aux stations d'épuration que vient de présenter Y. LE BIHEN. Il ajoute que ces trois stations sont hors périmètre. Cette approche ne lui semble pas logique.

Y. LE BIHEN explique qu'il y a quand même une certaine logique car même si elles sont en dehors du territoire et rejettent les eaux traitées hors du bassin, ces dernières pourraient être réutilisées pour l'irrigation ou d'autres activités via des réseaux pour les ramener sur le territoire.

C. CHARLES répond que les stations se trouvent dans le périmètre du SAGE Gironde et demande s'il y a un projet de territoire sur ce secteur.

Y. LE BIHEN répond que non et explique que les STEP se trouvent sur une frange limitée et qu'il est donc difficile de penser que cette eau pourrait servir d'autres territoires que celui de la Seudre.

C. CHARLES ajoute que le document initial comportait des chiffres où les volumes prélevés en eau potable étaient plus importants que ceux de l'irrigation mais ces données ont été corrigées.

C. BLONDEL lui répond qu'effectivement, les volumes de la station de Chenac – Chauvignac entraînent dans les volumes prélevés sur la Seudre ce qui faussait les chiffres. Elle précise que cela a bien été rectifié.

H. HEITZ commence à présenter la partie sur les activités agricoles (Cf. diapositive 20) et propose aux participants d'intervenir au fur et à mesure de la présentation.

M. BROUSSEY de l'Agence de l'eau Adour Garonne, fait une remarque sur la méthodologie des chiffres présentés sur la diapositive 21 et explique qu'un travail est en cours entre les services de l'Agence de l'eau et ceux de la DDTM 17 pour remonter l'historique des prélèvements agricoles aux années 2000-2001 afin d'avoir un historique d'une quinzaine d'années conformément à l'instruction gouvernementale sur les projets de territoire. Elle ajoute qu'une fois les éléments finalisés, ils seront transmis pour être intégrés aux réflexions.

C. BLONDEL explique que les données seront actualisées à ce moment-là. Elle ajoute ensuite que la marge d'erreur pour les données présentées sur la diapositive 21 a été calculée sur les données DDTM 17 et OUGC sur l'année 2016 uniquement car c'est la seule année où cette information était connue sur les deux sources.

F. BONNIN, ancien président de l'ASA Saintonge Centre, explique que pour l'identification des volumes, l'ASA avait bloqué les doses d'irrigation à 2 000 m³/ha en prenant comme référence les années 1995 à 1997. Puis, la plus grande surface irriguée a été choisie. Il rappelle qu'en 1996, année de la première déclaration, les irrigants étaient à 18 hm³ sur ce bassin et que 14,3 hm³ lui paraît être un chiffre correct puisqu'il s'agit de celui retenu par les financeurs Adour-Garonne en 2006. Il est d'accord avec M. BROUSSEY pour que l'historique soit revu et précisé.

P. FERCHAUD ajoute qu'il est important de noter que le volume de 14,3 hm³ représente un volume autorisé et est donc un chiffre purement théorique. Le volume représentant la réalité est le volume prélevé, représenté en bleu sur le graphique. Il explique que c'est l'historique de ces chiffres là qu'il est important d'avoir. Les autorisations de l'Etat autorisant à prélever « X m³ » restent des données purement virtuelles.

M. BROUSSEY répond qu'elle est tout à fait d'accord et que l'important ce sont bien les volumes prélevés. L'Agence de l'eau possède un historique grâce aux redevances. Cependant, les données diffèrent entre les sous-secteurs du bassin Adour-Garonne. Il n'est donc pas possible partout de remonter sur un historique lointain, ceci étant principalement dû aux dates d'installation des compteurs. Elle ajoute que sur les territoires proches, les compteurs ont été installés plutôt précocement et qu'il est possible de remonter de façon à peu près fiable aux années 2000 mais que les chiffres plus anciens ne sont pas considérés comme fiables du fait de la couverture en compteur qui n'était pas totale. Elle termine en répétant que ce sont bien les volumes prélevés qui sont importants.

C. BLONDEL demande à M. BROUSSEY si elle sait quand cette étude sera achevée.

M. BROUSSEY répond qu'il n'y a pas de délai et que ce sera sûrement début 2018.

K. BONACINA complète ce qui vient d'être dit. Le volume de 14,3 hm³ est un calcul fait en 2006 par l'Etat à partir des déclarations des consommations. Depuis 2006, les volumes étant déclarés sont contrôlés systématiquement tous les ans. Elle ajoute que les chiffres sont toujours basés sur du déclaratif contrôlé et qu'ils sont donc plus sûrs. Elle termine en rappelant que l'année 2006 correspond à la mise en place de la gestion conjoncturelle et qu'elle rejoint la profession agricole sur ce point car les consommations ont effectivement diminué avec la mise en place de cette gestion.

H. HEITZ remercie les participants pour ces remarques et reprend la présentation avec la présentation des enjeux économiques liés à l'irrigation.

F. CHABOISSEAU fait une remarque sur les rendements. Les maïs grain non irrigués en Poitou-Charentes se trouvent sur des terrains de marais humides. De ce fait, si ces rendements étaient comparés à des parcelles hors marais humides, on aurait des résultats allant du simple au double.

P. FERCHAUD répond que ces chiffres sont simplement des moyennes.

H. HEITZ répond qu'il a tout à fait raison puisque le paramètre sol et réserve utile des sols est très important, d'autant plus que les chiffres présentés le sont à l'échelle Poitou-Charentes ce qui amène encore plus de diversité. Il ajoute qu'il va ensuite faire un focus sur la Seudre avec un échantillon afin d'illustrer les particularités locales. Il reprend la présentation sur les rendements (Cf. diapositive 22).

K. BONACINA intervient car elle ne comprend pas le graphique sur l'évolution du rendement du maïs grain irrigué et non irrigué en Poitou-Charentes. Elle explique que l'année 2005 était une année sèche et que c'est l'année où on observe le moins d'écart entre les rendements irrigués et non irrigués. Elle demande si ces chiffres sont hors restriction et donc hors gestion conjoncturelle. Si les restrictions qui existent depuis 2005 font qu'il y a de moins en moins d'écart entre maïs irrigué et maïs non irrigué, cela amène à des interrogations, notamment sur l'intérêt de l'irrigation.

H. HEITZ explique qu'il s'agit de moyennes et que malheureusement il ne dispose pas de tous les éléments pour lui répondre concrètement. Il ajoute que cela dépend aussi de la période à laquelle se produisent les restrictions. Par exemple, si les restrictions arrivent tard, le maïs grain irrigué aura pu bénéficier de l'irrigation avant ce pic car celle-ci aura permis une recharge suffisante des sols. Il précise qu'il met des guillemets pour cette explication.

K. BONACINA dit qu'il est important, par rapport à la conclusion, de se poser des questions car l'année 2005 constitue le début de la mise en place des restrictions donc ce qui est dit là n'est aujourd'hui plus forcément le cas.

P. FERCHAUD rappelle que ces données sont établies sur la région Poitou-Charentes.

K. BONACINA répond que les restrictions ont commencé partout en 2005. Elle termine en disant que ces résultats suscitent une interrogation.

H. HEITZ ajoute qu'il ne dispose malheureusement pas des données nécessaires pour répondre à cette question comme celles sur les sols, qui constituent, le « nerf de la guerre ». Il explique ne pas connaître l'échantillon sur lequel a été faite cette comparaison et notamment les informations relatives à la réserve utile des sols. Il ne peut donc pas répondre avec des éléments techniques à cette question.

F. CHABOISSEAU donne l'exemple de l'année 2017, année avec un printemps très sec, durant laquelle tous les maïs non irrigués en bord de Seudre ont explosés en rendements alors que d'habitude, l'excès

d'eau du printemps les pénalise. La région Poitou-Charentes dispose de nombreuses terres en alluvions de bord de rivières ou en marais, et c'est durant les années sèches que le maïs non irrigué se comporte le mieux. Ceci peut expliquer les faibles écarts de rendements observés durant les années sèches. Il ajoute à cela, les restrictions imposées au maïs irrigué.

H. HEITZ acquiesce et remercie F. CHABOISSEAU pour sa remarque.

Une personne demande pourquoi les données affichées ne vont pas jusqu'en 2015 car les chiffres Agreste sont disponibles jusqu'en 2015.

H. HEITZ répond qu'il a pu obtenir ces données sur la Région sans plus d'élément.

K. BONACINA répond qu'elle n'est pas sûre que ces données existent. Elles existent jusqu'en 2009 puisqu'il y avait une prime différenciée entre les cultures irriguées et non irriguées. L'Etat disposait donc des surfaces en maïs irrigué mais plus depuis 2010.

A. BABIN explique que depuis deux ans l'OUGC les demande.

H. HEITZ lui répond qu'elle fait le lien avec la suite puisque qu'il allait faire un focus sur la Seudre. Il reprend la présentation sur les rendements (Cf. diapositive 22).

Une personne lui demande d'où proviennent ces données.

H. HEITZ répond que ces informations sont extraites des données achetées auprès du CERFRANCE. Elles ont permis, par la suite, de réaliser une analyse économique sur les exploitations agricoles du bassin sur laquelle il reviendra.

G. GOULEVANT explique qu'avec ces données-là, les biais sont les mêmes que ceux exposés par F. CHABOISSEAU puisque les maïs grain en sec se trouve sur des terres basses et profondes et que les maïs grain irrigués sont plutôt sur des limons et des sables. Il ajoute qu'on voit que l'irrigation reste favorable et qu'il est difficile de demander au CERFRANCE d'intégrer ce type d'information.

H. HEITZ confirme que la base de données ne comporte pas cette information.

G. GOULEVANT pense que les données présentées sont intéressantes mais que l'enjeu de cette diapositive est de savoir, notamment pour les adhérents de l'ASA souhaitant aller vers des projets de réserves et continuer ce genre de cultures, quel est, au cas par cas, leur avantage. Il pense que cette information pourrait être complétée par un travail avec Arvalis sur les différents types de sols ou encore avec des essais réalisés avec les modalités « sec » et « irrigué » par des sélectionneurs de variétés. Il explique que des données plus fiables existent par type de sols, permettant de donner un delta qui sera plus facilement discutable. L'objectif est bien de connaître le gain lié à l'irrigation pour chaque agriculteur souhaitant s'engager en fonction de son type de sol. Cela permettra à l'ASA de présenter le gain pouvant être apporté et de faire leur choix et leurs calculs économiques. Il explique que, pour eux, le nerf de la guerre va être l'économie et l'enjeu principal pour les personnes faisant des réserves est bien le type de sol, notamment s'ils se trouvent sur des sables ou des limons, où les écarts de rendements sont importants. Il explique que cultiver sans eau sur des sables est bien plus compliqué que sur des terres de marais. Il pointe donc l'enjeu de cette diapositive qui ne doit pas être de regarder cette information de manière globale mais réellement en fonction des différents types de sols.

P. FERCHAUD répond que l'intérêt du projet est de raisonner à l'échelle du territoire. Il ajoute qu'il est tout à fait fondé que les agriculteurs raisonnent à l'échelle de leur exploitation. Il faudra que chacun fasse son calcul économique pour savoir si oui ou non, il est prêt à s'engager dans un projet de réserve. Il rappelle que l'objet du projet de territoire est de raisonner à l'échelle du territoire et non au cas par cas.

F. CHABOISSEAU explique qu'en comparant des terres de bord de Seudre non irriguées avec des terres de sables irriguées, faisant seulement 16 quintaux de plus, l'investissement dans une réserve n'est pas justifié en tant qu'agriculteur. Il ajoute que le problème vient des données présentées qui sont des moyennes et que cela ne correspond pas à la réalité. Il explique qu'en tant qu'agriculteurs, ils savent expliquer ces chiffres mais s'ils sont présentés au grand public, celui-ci va penser que face à 16 quintaux, le coût de la réserve n'est pas justifié et qu'il vaudrait mieux travailler en sec.

H. HEITZ intervient car il n'a pas encore présenté tous les éléments. Il explique qu'il présente ces données-là car ce sont des données du CERFRANCE ayant été utilisées, à l'origine, pour réaliser l'analyse économique de l'état des lieux. Il figurait, dans cette base de données, des informations sur les rendements, qu'il a pensé intéressantes à exploiter. Il ajoute qu'effectivement, le paramètre sol n'est pas intégré. En revanche, une étude a été faite par le Syndicat du SAGE Seudre où figurent ces éléments-là par culture¹. Il explique qu'ils ont cherché à ajouter une nouvelle connaissance et non à refaire des choses ayant déjà été faites. Il ajoute que ces éléments avec ces deltas ont été intégrés dans une nouvelle version du rapport et que cela n'a pas été présenté aujourd'hui car il souhaitait simplement montrer ce qui allait servir à l'analyse économique. Il invite ensuite les participants à regarder les barres verticales. Il explique que cette donnée était représentée pour trois années confondues et qu'il y a un gros delta entre une année sèche et une année humide d'où le commentaire « sur la Seudre, 16 quintaux de plus en maïs grain irrigué en médiane sur les trois années ». Il précise que si ces données sont présentées sur une année sèche, l'écart est de 40 quintaux. C'est une étude globale et l'échantillon permet de recouvrir environ 50 % de la surface du bassin. En année humide, l'écart est moindre.

F. BONNIN précise qu'il a participé à l'étude réalisée par le bureau d'études Acteon et que les données affichées, comme l'a souligné F. CHABOISSEAU, mélangent des maïs en tourbe et des maïs en culture sèche. Il explique que l'écart type obtenu dans l'étude sur les sols sableux était bien plus important que ça et la perte économique sur le bassin était évaluée à 9 millions d'euros. Il y a donc un enjeu au niveau de l'irrigant mais aussi un enjeu économique sur le bassin qui n'est pas négligeable. Il ajoute que le focus est fait sur le maïs mais que ce n'est pas la seule culture irriguée sur le bassin. Il souhaite que les 9 millions d'euros de perte économique issu de l'étude Acteon ressortent dans l'état des lieux. Il ajoute qu'ils ont besoin d'apporter des réponses à leurs adhérents sur les coûts exacts au m³ stocké. Il explique également qu'il est en ce moment, en train de voir avec ses collègues de Vendée, pour évaluer l'opportunité de partir dans des projets de stockage.

C.CHARLES réagit par rapport à ces 9 millions d'euros car en réalité, le plus gros problème de rentabilité et de marges est davantage lié au cours des céréales qu'à l'irrigation.

S. BENNEVAUD intervient par rapport à la présentation. Il y est indiqué que 2008 est une année sèche et est surprise car celle-ci n'était pas réputée pour être sèche.

H. HEITZ répond qu'il s'agit d'une année moyennement sèche.

Y. LE BIHEN ajoute qu'il s'agit d'une année intermédiaire.

¹ H. HEITZ faisait en fait référence au rapport Acteon.

K. BONACINA rejoint ce que disait F. CHABOISSEAU et explique que si on regarde la quantité de pluie entre une année sèche et une année humide, ce n'est pas ce qui est important pour l'irrigation. Ce qui l'est, c'est le caractère sec sur la saison printemps/été. Elle dit que 2008 est une année humide sur printemps/été et la DDTM le sait puisque c'est eux qui suivent les coupures.

C. CHARLES ajoute que la prise en compte des moyennes annuelles et la non intégration du ruissellement qui entre en jeu entraînent des problèmes de lecture.

H. HEITZ répond qu'ils sont entrés dans des questions techniques mais que tout le monde n'est pas technicien/expert et l'idée de ces diapositives était de rappeler des grandes tendances. L'irrigation est importante entre des années sèche et humide. Il dit qu'il se doutait bien que les échanges allaient s'orienter vers des questions sur les sols et il en est satisfait car ce sont des éléments à prendre en compte. Ce qui ressort de cette diapositive c'est finalement qu'il n'est pas si simple de faire cette analyse car il y a de nombreux éléments à prendre en compte. Il reprend la présentation avec la caractérisation des exploitations agricoles du bassin de la Seudre (Cf. diapositive 23).

G.GOULEVANT demande si dans la typologie « polyculture » il peut aussi y avoir des irrigants.

H. HEITZ lui répond que oui.

G.GOULEVANT répond, pour information et par rapport à ce qui a été demandé à leurs adhérents, que la moyenne du volume demandée se situe autour de 40 000-50 000 m³. Si on divise par les 2 000 m³/ha, cela fait entre 20 et 30 ha. Il ajoute qu'aujourd'hui, un agriculteur céréalier possède une centaine d'hectares et que ceux souhaitant participer au projet de territoire ne sont pas des irrigants spécialisés mais des agriculteurs en polyculture. Il explique que cette ligne-là représente, en effectif, la majorité des personnes prêtes à s'engager dans le projet de territoire.

M-C. GAUTHIER revient sur ce qui a été dit précédemment. Elle demande si la catégorie « petites exploitations » représente bien des exploitations de personnes retraitées.

H. HEITZ répond que d'après l'échantillon de données du CERFRANCE, qui couvre environ 50% des exploitations sur les trois années, ce sont des exploitants possédant des surfaces inférieures à 8 ha et étant plutôt âgés. Ce sont de petites parcelles et ce ne sont plus vraiment des personnes en activité qui font tourner l'économie agricole du bassin. Il faut cependant noter que cette catégorie représente un effectif important sur le bassin.

M-C. GAUTHIER revient ensuite sur ce qui a été dit sur le zoom des céréaliers irrigants, représentant moins d'un tiers du territoire.

H.HEITZ répond qu'on retrouve effectivement pas mal d'irrigants en polyculture dans l'échantillon. Il y a une partie qui n'est pas spécialisée et qui dispose de 10 à 20 % de leur assolement en irrigué. Ils irriguent donc un peu mais beaucoup moins que les céréaliers spécialisés irrigation. Il explique qu'il y a bien des irrigants dans la catégorie « polyculture » tout comme des non irrigants. Le panorama de l'activité agricole du bassin est finalement caractérisé par des exploitations comprenant plusieurs ateliers et non que des céréaliers ou que des viticulteurs ou que des éleveurs.

C. BLONDEL précise que le seuil de 50 % choisi pour la typologie « céréalier spécialisé irrigation » est un seuil observé mais il peut bien sûr être baissé et calé sur la classe polyculture.

G.GOULEVANT demande s'il s'agirait de scinder la typologie « polyculture » en deux.

H.HEITZ explique que dans le rapport, la typologie polyculture est divisée en 7 sous-catégories avec des personnes spécialisées dans le tabac, dans les légumes, dans l'élevage ou encore dans la vigne. Il reprend la présentation avec l'analyse économique qui a été réalisée avec les données CERFRANCE (Cf. diapositives 23 à 25).

G.GOULEVANT intervient par rapport à la comparaison des trois années. Il explique qu'en 2014, le cours des céréales était élevé, pour l'année 2008, il ne s'en souvient plus, et en 2005, les cours étaient bas. Il demande s'il n'y aurait pas intérêt à faire une pondération par un indice des prix sur une base 100. Il pense que les grosses variabilités des cours des 7-8 dernières années font qu'il faut rester vigilant et mettre en parallèle l'indice des prix des matières agricoles ces années-là. Il termine en disant que les éléments faisant varier les revenus sont effectivement le climat mais aussi l'indice des prix.

H.HEITZ trouve que G.GOULEVANT a fait une très bonne remarque et l'en remercie. Il explique que ce parallèle a été intégré dans le rapport mais peut-être pas dans la version mise en ligne au début du mois de novembre. Il explique qu'ils ont ajouté l'état des cours sur ces trois années-là. Il ajoute qu'il peut effectivement y avoir des années où les rendements ont été très faibles mais les prix étaient élevés et grâce à ça, les agriculteurs s'en sont sortis. Il précise que ce paramètre est intégré de fait dans l'indicateur de viabilité. Le résultat est donc factuel puisqu'il indique quel est le revenu dégagé en 2014. Une étude pluriannuelle, sur plus de trois années serait un plus mais c'est un énorme travail qu'il n'était pas possible de réaliser ici. L'idée est de sortir des tendances et c'est ce qu'il va présenter par la suite. Il reprend la présentation (Cf. diapositive 26).

G.GOULEVANT explique que si on compare les céréaliers avec les céréaliers irrigants, il y a un écart plus important chez les céréaliers que chez les céréaliers irrigants. Il ajoute que ce qu'il aime mettre en avant est que l'irrigation permet une certaine stabilité des revenus et des rendements. On peut voir que l'irrigation est une assurance sur une année à travers deux cohortes d'agriculteurs.

H. HEITZ précise, comme le souligne C. BLONDEL, que ce constat est relatif à la taille des échantillons. Les céréaliers spécialisés irrigation sont dans une sous-catégorie de céréalier et par conséquent l'échantillon est plus petit. Il ajoute aussi que dans la catégorie polyculture il y a également des irrigants mais c'est simplement qu'ils ne possèdent pas plus de 50 % de leur assolement en irrigué. Ils ont plutôt 10 %, 12 %, etc. de surfaces irriguées.

P. FERCHAUD ajoute que la polyculture est en quelques sortes une sécurité.

F. BONNIN rebondit sur ce qui a été dit car l'année 2014 était une année correcte et il a été dit que 40 % des agriculteurs de l'échantillon n'a pas atteint le SMIC. Il explique que si cette analyse avait été réalisée pour cette année, le pourcentage serait plus élevé. Il ajoute qu'il y a également une perte des surfaces en tabac depuis 2014 en faveur des pays de l'est ainsi que des cultures spécialisées.

J-M. BOURRY explique qu'il est difficile de déterminer la performance à travers ces informations car ce sont de grandes catégories où les petites et les grandes exploitations sont mélangées, où les méthodes de travail et la nature des sols ne sont pas connues. Il s'étonne de voir l'abîme dans lequel peuvent tomber les exploitants en polyculture et se pose vraiment des questions. Il ajoute que dans la note de juin 2015, des pistes sont lancées sur les orientations agricoles en matière d'agro-écologie, d'agroforesterie ou de cultures moins intensives en irrigation. Il demande si ces pistes ont été explorées car il ne lui semble pas les avoir vues dans le rapport. Il termine en disant que le plus intéressant est d'avoir une rentabilité agricole plutôt qu'une production massive sans fin.

H. HEITZ répond que ce qu'ils ont cherché à faire est d'obtenir la source de données la plus fiable possible, c'est pourquoi, ils se sont tournés vers le CERFRANCE. Cela couvre pour l'année 2014, un tiers des surfaces et 22 % des exploitations. Il dit avoir couvert pas mal de chose car la polyculture compte sept sous catégories. Il précise qu'il n'y a pas eu de focus de fait sur l'agroforesterie ou d'autres cas particuliers soit parce que ces méthodes ne sont pas ressorties dans l'échantillon du CERFRANCE ou soit parce qu'elles ne ressortent pas dans la réalité en termes de chiffres et que ce sont donc plutôt des cas isolés.

J-M. BOURRY demande s'ils auront quand même la possibilité de travailler là-dessus car c'est l'une des grandes pistes de la note de juin 2015 et il trouve que cela va manquer dans cette étude dans la mesure où c'est une voix préconisée pour l'avenir.

C. BLONDEL répond qu'un travail bibliographique pourra être réalisé sur ce qui est fait en agro-écologie, agroforesterie mais plus tard dans la démarche. Elle explique que ce paramètre ne rentre pas dans le cahier des charges de l'état des lieux mais que c'est effectivement un travail qui sera nécessaire pour la construction des futures actions.

P. FERCHAUD pense qu'effectivement il se dit beaucoup de choses et ce serait intéressant d'avoir des chiffres pour conforter ce qui est dit. Si les cabinets d'expertise ne possèdent que des clients en dehors de ces filières-là, il explique qu'il sera impossible d'avoir des chiffres. Il ajoute que pour compléter ces lacunes, il faudra peut-être se rapprocher d'autres prestataires de services qui eux sont peut-être spécialisés dans ces pratiques-là. La tendance évolue aujourd'hui et l'historique des 5-10 dernières années ne sera pas du tout compatible avec ce qu'il va se passer dans les années à suivre. C'est pourquoi, ces éléments-là sont importants pour réaliser une étude prospective et pouvoir se projeter dans l'avenir.

C.CHARLES dit que c'est tout à fait exact mais qu'actuellement, nous n'en sommes qu'à l'état des lieux et que ces données feront l'objet d'une seconde étape. Il ajoute qu'il est possible de constater qu'il n'y a pas ce type de pratique ou qu'elle reste marginale.

P. FERCHAUD répond que ce n'est pas tout à fait le cas, car si dans les statistiques ces pratiques n'apparaissent pas, c'est peut-être que le bon intermédiaire n'a pas été ciblé.

C.CHARLES rebondit sur ce qui a été dit et se tourne vers les représentants de l'agriculture biologique.

H. HEITZ répond que c'est justement un point qu'il allait développer et explique qu'il a préparé une diapositive avec des cas concrets de personnes qui s'en sortent bien que ce soit des irrigants ou des non irrigants. Il précise qu'il faut bien garder en tête le biais « type de sol ». Il précise que dans ce tableau, il n'y a pas d'agroforesterie et d'agriculteurs bio mais que ces types restent des pistes qu'il ne faut pas mettre à la marge car toute piste est intéressante à creuser. Il commence la présentation (Cf. diapositive 27).

F. CHABOISSEAU intervient et explique qu'il y a deux agriculteurs ayant une surface à peu près identique (céréalière et céréalière irrigante) avec l'un irrigant beaucoup et l'autre très peu. Celui qui irrigue beaucoup fait 30 000 € et l'autre plus. Ce dernier possède 5 ha en cultures légumières et pour lui, s'il s'agit de vente locale directe, tout son revenu vient peut-être de là. Il ajoute que si son voisin se met à faire les mêmes 5 ha le marché de niche sera bloqué. Pour lui, les revenus du céréalière non irrigant possédant 5 ha en cultures légumières peuvent uniquement provenir de cette activité.

H. HEITZ répond qu'il a tout à fait raison car ces chiffres ne permettent pas de savoir d'où viennent les revenus. Il précise qu'il n'est pas possible d'ajouter plus d'information que ce qui est présenté.

G. GOULEVANT ajoute que c'est la même chose pour les deux derniers cas.

H. HEITZ répond que c'est pareil pour l'irrigation puisqu'on voit que cet agriculteur irrigue beaucoup avec plus de 50 % de son assolement en irrigué. Derrière, celui-ci a peut-être investi dans du matériel et c'est l'amortissement de ce matériel qui pèse dans son résultat.

A. BABIN s'interroge et dit que c'est l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui apparait.

H. HEITZ répond que ce n'est pas l'EBE qui est affiché mais la viabilité économique. Il définit ensuite ce qu'est cet indicateur en expliquant qu'il s'agit de l'EBE auquel est soustrait le besoin de financement. L'EBE sert donc à payer les annuités d'emprunt, qui sont les dettes, et l'amortissement. Il donne l'exemple d'un agriculteur ayant investi dans du matériel qu'il doit changer tous les 10 ans et devant donc mettre de l'argent de côté. Ce n'est qu'une fois que ces deux choses-là sont payées que l'agriculteur peut se verser un salaire et c'est celui-ci que la viabilité économique représente. Les amortissements sont donc intégrés dans les résultats présentés.

C. CHARLES répond que les rendements liés à chaque type de culture n'apparaissent pas. Pour le premier cas, il y a par exemple 26 ha de vignes qui représentent peut-être 80 % des 63 000 €. C'est donc compliqué de comparer des choses qui ne sont pas comparables

H. HEITZ reprend la présentation.

Quelqu'un ajoute qu'avoir ces mêmes informations pour l'année 2016 serait intéressant car des différences s'observeraient.

J-M. BOURRY dit que connaître les coûts liés à l'eau serait un plus car, avec le changement climatique, l'eau risque de devenir plus rare. Il ajoute ensuite que la PAC représente 9 milliards d'euros par an et que les informations présentées ne permettent pas de savoir comment les primes diverses impactent les revenus agricoles.

H. HEITZ répond, sans certitude, qu'il y a le détail des primes dans la base de données du CERFRANCE et que c'est une piste pouvant être creusée. Il revient ensuite sur la remarque faite sur le coût associé à l'eau et explique que dans la dernière version du rapport, des informations ont été ajoutées pour tenter de répondre à cette question. De mémoire, ce coût correspond à peu près à 320 €/ha. Dans certains cas, les charges liées à l'irrigation sont non négligeables car selon les années et les types de sols, elles peuvent provoquer des sommes difficiles à rembourser. Il précise que cela sera plus détaillé dans le rapport qui doit répondre à la question posée : « quel est le coût de l'irrigation par rapport au gain qu'elle rapporte ? ». Il demande si des personnes ont des remarques.

D. MARION intervient car les catégories des maraîchers et légumes n'apparaissent pas et explique qu'il y a bien deux moyens de produire des légumes et il pense que c'est un élément qui devrait apparaître. Il ajoute que ces deux catégories peuvent être ou non des utilisateurs d'eau mais ce qui est surtout important c'est leur capacité de produire sur de la vente directe.

H. HEITZ répond qu'il y a un focus sur ce point dans le rapport notamment à travers la catégorie polyculture. Il explique qu'il y a dedans des maraîchers dont la base est plutôt orientée plein-champ. Il explique que ce point est une limite car il s'agit d'un échantillon qui n'est pas très important sur ces

questions. Il pense que cette remarque rejoint celle sur les perspectives et les questions d'agroforesterie. Il dit que ce sont des questions intéressantes si on arrive à investiguer de ce côté-là, car d'autres pratiques, qui sont peut-être à la marge, peuvent s'en sortir mais c'est peut-être parce qu'elles sont à la marge qu'elles s'en sortent bien.

D. MARION répond que ce n'est pas parce qu'on est maraîcher qu'on est à la marge, que ce soit en bio, en conventionnel, en agroforesterie ou en raisonné. Le choix de production peut être un choix unique ou intervenir en complément d'une autre production. Il est surpris d'entendre que lorsqu'on est maraîcher, on est à la marge.

H. HEITZ répond que ce n'est pas ce qu'il voulait dire.

D. MARION dit qu'il faut alors être plus précis car les maraîchers n'apprécieront pas beaucoup. Il pense que cette pratique est dans la perspective de ce projet de territoire qui n'est pas fait pour les trois prochaines années et pose bien la question de l'alimentation des villes et des zones urbaines. Pour lui, ces questions sur le maraîchage doivent être posées. Les productions sont consommées en local la plupart du temps parce qu'il y a très peu de conserverie dans le secteur et celles-ci ne vont donc pas partir dans la transformation. Il faut donc à tout prix qu'un focus sur le maraîchage et les cultures légumières soit fait dans le projet de territoire.

P. FERCHAUD précise qu'on se trouve en plus dans un territoire fortement impacté par le tourisme et que c'est une donnée à intégrer dans la réflexion.

H. HEITZ souhaite s'excuser car il s'est mal exprimé. Il explique que lorsqu'il a dit « à la marge », c'était purement d'un point de vue statistique et que cela ne rentre pas dans l'échantillon possédé.

D. MARION répond qu'il n'y a pas de souci mais que malgré tout, il faut faire attention, car dans ce projet de territoire on parle d'agriculture mais aussi d'alimentation et si on ne parle pas de maraîchage c'est qu'on a raté quelque chose, quel que soit le type de production.

H. HEITZ le renvoie au zoom qui a été fait sur la polyculture spécialisée légumes en annexe du rapport. Il y a dedans les résultats économiques pour ces personnes. Cependant, l'échantillon ne possède que 5 exploitations sur les 186 de 2014 pour 400 ha soit 1 % de la SAU dans l'échantillon. Il précise que ces agriculteurs ont en moyenne 5 ha d'asperges, 9 ha de maïs grain, 10 ha de melon, 10 ha de prairies, 13 ha de tournesol et 17 ha de blé. Ces exploitations font en moyenne 80 ha.

K. BONACINA répond qu'il faut faire la différence entre maraîcher et cultures légumières car ce n'est pas du tout la même chose que ce soit en termes de circuit court, d'impacts, de superficie et de consommation d'eau. Elle ajoute que H. HEITZ parle donc de cultures légumières et non de maraîchage.

F. DE ROFFIGNAC dit qu'au niveau des statistiques, il faut faire attention parce qu'il y a des biais énormes qui font qu'effectivement, on voit une grosse moyenne et tout ce qui peut être très petit ou très grand est difficile à percevoir. Elle se dit interpellée par ces cinq petites exploitations spécialisées maraîchage pour 400 ha, c'est-à-dire, 80 ha de moyenne. Elle n'est pas sûre que ce soit une représentation de ces exploitations. Elle tire donc la sonnette d'alarme sur les statistiques car il y a des choses qu'il ne faut pas mélanger. Elle revient ensuite sur ce que disait D. MARION par rapport à tout ce qu'on peut imaginer pour l'avenir et pas simplement sur 3 ans mais sur le long terme. Elle croit que le projet de territoire est vraiment là pour dire ce qu'il est possible de faire et quels sont, avec les outils dont on dispose, les possibilités. Elle termine en disant qu'aujourd'hui nous sommes dans la phase de réalisation de l'état des

lieux devant permettre de faire une photographie plus ou moins précise et elle pense que toutes ces moyennes peuvent modifier la réalité.

H. HEITZ explique que la restitution de ces informations sous forme synthétique, face à la multiplicité des cas, est la grande difficulté de l'exercice. Il entend bien toutes les remarques qui selon lui sont tout à fait pertinentes. Il explique que, de son côté, il a essayé d'apporter des éléments de réponse aux questions d'économie des exploitations face à l'irrigation/non irrigation ou encore des typologies d'exploitations rencontrées sur le bassin.

C. BLONDEL ajoute que de nombreux éléments ont été présentés et que cela peut être un peu lourd pour une seule réunion. L'idée était de recueillir les remarques pour voir dans quelle mesure elles peuvent être intégrées dans la nouvelle version du rapport. Elle présente ensuite les points à compléter (Cf. diapositive 28) et explique que la nouvelle version de l'état des lieux, complétée avec l'intégration des remarques sera mis en ligne en amont de la prochaine CLE qui permettra la validation du document.

C.CHARLES demande s'il y aura des données sur la conchyliculture et les marais de Seudre. Il explique que certains tableaux présentés contiennent des emplois agricoles étant en fait des emplois conchylicoles. Certains chiffres sont donc selon lui à préciser.

C. BLONDEL lui répond que cette remarque, faite en amont, a bien été reçue.

C.RHONE excuse ensuite G. VIAUD qui a dû partir car il se demandait ce qu'il faisait là et si la conchyliculture faisait vraiment partie du projet de territoire puisqu'elle n'a pas été abordée. Elle ajoute que cette activité se trouve bien dans le document et qu'ils ont des remarques qu'elle pense faire par écrit notamment par rapport au nombre d'entreprises. Elle explique que seules les entreprises possédant des établissements dans le bassin de la Seudre apparaissent, sauf que tout le marais est oublié. Elle explique que le CRC Poitou-Charentes ne possède pas toutes les données sur le marais car ils n'ont pas tous les propriétaires. Ils savent qu'il y a du monde, notamment des entreprises extérieures ayant du marais ici. Elle parle ensuite des concessions en mer et ajoute qu'il y a quand même beaucoup d'entreprises qui sont de l'extérieur du bassin versant en lui-même mais qu'il faut quand même considérer. Pour elle, ce n'est donc pas juste 285 entreprises qu'il faudrait prendre en compte mais la totalité des entreprises du bassin de Marennes-Oléron puisque l'impact n'est pas que sur la Seudre mais aussi sur tous les pertuis.

Y. LE BIHEN explique qu'il n'était effectivement pas possible de tout présenter aujourd'hui et que c'est pourquoi il a précisé au début de la réunion que la présentation du jour serait focalisée sur quelques sujets car tous les volets du rapport ne pouvaient pas être balayés. Il s'excuse donc auprès des acteurs de ne pas avoir pu tout présenter. Il ajoute que la conchyliculture est un sujet dont il a parlé plusieurs fois avec le CRC Poitou-Charentes et que celui-ci avait dit lors de la dernière réunion qu'il pourrait nous mettre à disposition pas mal d'informations mais que depuis, le bureau d'études a eu énormément de mal à accéder à de l'information ce qui explique que ce volet soit très léger dans le rapport actuel. Il précise qu'il est difficile d'avoir de l'information à l'échelle du bassin de la Seudre même élargi aux zones d'influence qui se trouvent autour et termine en disant que s'il existe des éléments ils sont donc très preneur.

C. RHONE lui suggère de demander ce dont on a besoin par mail et dit qu'elle n'a pas reçu de demande de la part du bureau d'études SCE.

Y. LE BIHEN répond que plusieurs éléments ont été envoyés ainsi que des appels téléphoniques émis.

C. RHONE demande si c'est à elle que ces mails et appels étaient destinés parce qu'elle n'a rien reçu ou alors le message n'a pas été passé.

Y. LE BIHEN dit qu'il a adressé plusieurs messages au président et qu'il a eu des contacts téléphoniques, peut-être pas personnellement avec C. RHONE mais plusieurs demandes ont été faites.

C. RHONE répond que ce n'est pas avec elle mais que c'est bien elle qui s'occupe du dossier. Elle dit que Y. LE BIHEN a peut-être eu des collègues à elle et que le message n'est peut-être pas arrivé jusqu'au bout. Elle termine en disant que Y. LE BIHEN possède bien ses coordonnées.

P. FERCHAUD explique que l'un des intérêts d'une réunion comme celle-ci c'est aussi d'avoir les bon interlocuteurs au bon moment et de repérer les bonnes personnes.

A. BLANC répond que c'est la même remarque pour la pêche et qu'il ne faut pas les oublier. Il explique que le CDPMEM17 représente 142 bateaux dont 96 bateaux immatriculés sur le quartier de Marennes-Oléron, 50 bateaux qui dépendent directement du bassin de la Seudre ainsi que les 70 pêcheurs à pied qui travaillent sur l'estran. Il faut donc les prendre en considération. Il ajoute qu'ils ont eu un entretien avec C. BLONDEL et que des remarques seront envoyées dans les prochains jours.

C. BLONDEL lui répond que ces éléments ont bien été pris en compte.

P. FERCHAUD explique que les structures porteuses sont demandeuses d'informations et de données. Le territoire de la Seudre est multi usage et c'est ce qui en fait un territoire particulier avec des contraintes multiples. Contrairement à ce que pourrait donner comme impression cette séance, l'agriculture a beaucoup été abordée car elle s'intéresse aujourd'hui à des questions sur la substitution et il est important d'avancer sur ce dossier de manière à ce que tout ça nous serve d'éléments d'aide à la décision. Beaucoup d'irrigants s'interrogent et plus l'étude contient de données, plus les incertitudes seront levées pour que chacun puisse ensuite prendre ses décisions et le SYRES 17 en particulier avec qui le projet est co-porté. Il ajoute que la problématique du jour a été axée sur la question de l'eau en amont et des usages agricoles mais cela ne veut pas dire que c'est la seule préoccupation du bassin.

J-M. BOURRY revient sur les flux de surface. Il sait que le BRGM travaille sur le fonctionnement et la dynamique des nappes en lien avec les flux de surface. Ces derniers, permettant de restaurer la qualité des milieux, doivent être déterminés. Il parle ensuite de la méthode des débits minimums biologiques (DMB) mise en œuvre en Bretagne. Il précise que c'est l'un des dispositifs du SAGE qui ne va pas être fait d'ici plusieurs semestre alors que c'est urgent dans le cadre du projet de territoire. Il demande ensuite ce qui est envisagé sur la détermination de ces DMB.

C. BLONDEL répond que les DMB font effectivement partie des futures actions du SAGE mais que tout ne peut malheureusement pas être étudié en même temps. Elle ajoute qu'il y a déjà le modèle hydrogéologique qui est en cours. Elle précise qu'elle n'a pas de date précise à donner pour la réalisation de l'étude sur les DMB mais qu'elle a bien pris en note cette remarque. Elle propose de se renseigner et de lui faire un retour pour lui donner des délais afin de faire en sorte que cela corresponde avec les résultats du modèle hydrogéologique et que le projet avance avec des éléments solides.

J-M. BOURRY ajoute que la gestion quantitative c'est la confrontation entre le fonctionnement des nappes, les flux de surface et ce qu'il faut dans les rivières.

C.CHARLES dit que d'un point de vue économique il faudra mesurer l'impact sur les milieux.

C. BLONDEL répond que ça ne sera certainement pas affiché dans l'état des lieux mais que ce sont des études qui seront faites en parallèle.

P. FERCHAUD explique que cela rejoint la remarque concernant la question du milieu qui reste l'élément fondamental de l'ensemble du bassin faite par D. TANTIN.

C. BLONDEL rappelle aux participants de veiller à lui faire parvenir leurs remarques, consulter les documents en ligne et que des échanges peuvent avoir lieu en dehors des réunions. La date limite de rendu des remarques est fixée au 15 décembre 2017.

La réunion se termine à 16h40.

Annexe 1

Projet de territoire Seudre

Réunion du comité élargi relatif à l'état des lieux provisoire

Le 30 novembre 2017, de 14h30 à 16h40

Salle Jean Riondet – CARA – Royan

Si vous ne trouvez pas votre nom dans la liste des personnes présentes mais que vous avez bien assisté à cette réunion, merci de faire un retour à l'adresse mail suivante : pom@sageseudre.fr

Liste des personnes présentes : (45)

- Agence de l'Eau Adour-Garonne	M. BROUSSEY
- Agglomération Royan Atlantique	C. GUILLAUD
- Agglomération Royan Atlantique	C. CIBERT
- Agglomération Royan Atlantique	C. DUCOS
- Agglomération Royan Atlantique	F. PATSOURIS
- Agglomération Royan Atlantique	J-P. TALLIEU
- ASA des irrigants de Saintonge centre	F. BERTHELOT
- ASA des irrigants de Saintonge centre	F. BONNIN
- ASA des irrigants de Saintonge centre	G. GOULEVANT
- ASA des irrigants de Saintonge centre	P. BETIZEAU
- ASCO des marais d'Arvert.....	J-J. MONNERIE
- ASCO des marais de La Tremblade	C. CHARLES
- ASCO des marais de Saint-Augustin.....	J. THOMAS
- Association Nature et Environnement 17	J-M. BOURRY
- CCI RS.....	Y. OBOR
- CDC du canton de Gémozac et de la Saintonge viticole	Y. MASSIAS
- CDC Haute-Saintonge	B. MAINDRON
- CDPMEM 17	E. BLANC
- Chambre d'Agriculture 17	A. BABIN
- Chambre d'agriculture 17, Organisme unique	V. POMMIER
- Chambre d'agriculture 79-17.....	M-C. GAUTHIER
- Commune de Saint-Augustin	F. HERBERT
- Commune de Saint-Germain-du-Seudre	J-F. CORBIERE
- Commune de Saujon	L. ARCHAMBEAU
- Conseil départemental 17.....	S. FONTENY
- Conseil départemental 17.....	S. ROUGER
- Conservatoire du littoral.....	J-M. LALOUE
- CRC de Poitou-Charentes	C. RHONE
- CRC de Poitou-Charentes	G. VIAUD
- DDTM 17	K. BONACINA
- DDTM 17	S. BENNEVAUD
- DRAFF Nouvelle-Aquitaine	M. JOSSINET

- EPTB CharenteR. OZOG
- Fédération départementale des chasseurs 17 J.MERY
- FPPMA 17D.TANTIN
- FRAB Nouvelle-Aquitaine.....D. MARION
- FRAB Nouvelle-Aquitaine.....L. CUBAYNES
- SCE Environnement.....H. HEITZ
- SCE Environnement..... Y. LEBIHEN
- SMBSA Y. DAVITOGU
- Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.....J. LEPINE
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre C.BLONDEL
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre P. FERCHAUD
- SYRES 17 F. DE ROFFIGNAC
- SYRES 17 N. GUITTOT

Structures invitées non présentes : (43)

AFB, Délégation interrégionale Centre, Poitou-Charentes (excusé)

APROMARAIS

ARS Poitou-Charentes (excusé)

ASA des marais de Dercie-La Palud

ASA des marais de Saujon/Saint Sulpice de Royan

ASF des marais de la Haute-Seudre

Association UFC Que choisir

Centre de Gestion de Charente Maritime

Charente Maritime tourisme (excusé)

Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Commune d'Arvert

Commune de Bourcefranc-le-Chapus

Commune de Champagnolles

Commune de Cravans

Commune de Gémozac

Commune de L'Eguille

Commune de Marennes

Commune de Meursac

Commune de Mornac sur Seudre (excusé)

Commune de Nieulle sur Seudre

Commune de Sablonceaux (excusé)

Commune de Saint André de Lidon (excusé)

Commune de Saint Genis de Saintonge

Commune de Saint Romain de Benet

Commune de Saint Sornin

Commune de Virollet

Conservatoire du Littoral

Coop de France Poitou-Charentes

Direction Départementale de la Protection des Populations

DIRM Sud Atlantique
DREAL ALPC (excusé)
Forum des Marais Atlantiques
Groupe ISIDORE (excusé)
IFREMER
Océalia
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis
Préfecture de la Charente Maritime (excusé)
Préfecture de Région Midi-Pyrénées
Région Nouvelle-Aquitaine
SOUFFLET
Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron (excusé)
UNIMA